

Le Lotus

est un lieu de transition
pour accompagner et/ou maintenir
les relations parents-enfants

L'exercice du droit de visite au
"LOTUS" est limité dans le temps.

Il doit permettre que les relations
évoluent et que les rencontres
puissent s'envisager à l'extérieur du
"LOTUS" et sans intermédiaire.

Il est toujours possible pour les
parents de négocier entre eux toute
modification de l'exercice du droit de
visite. Une orientation au service de
médiation familiale est proposée en
cours ou en fin de mesure.

Secrétariat

☎ 02 61 45 17 24

Ne pas appeler ce N° le samedi

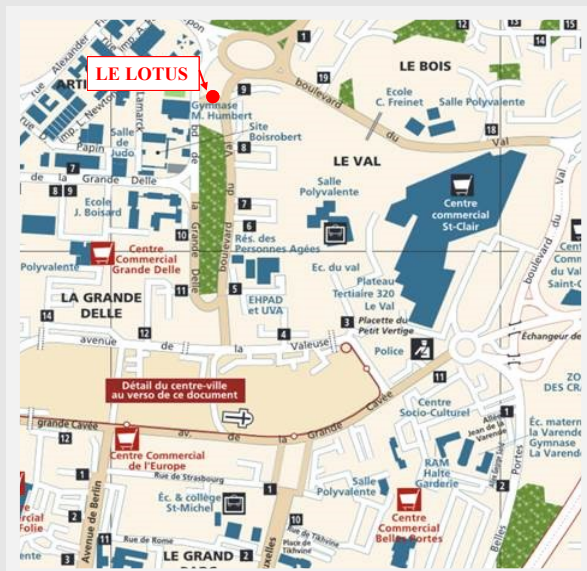
du LUNDI au VENDREDI
9 H à 12 H 30 / 13 H 30 à 17 H

Fax : 02 31 58 38 73

Courriel : poleparentalite2@aajb.asso.fr

ESPACE de RENCONTRE « LE LOTUS »
718 Grande Delle
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Pour se rendre au Lotus



Itinéraire conseillé :

Bd périphérique

Direction Ouistreham — sortie Hérouville Centre

Prendre la 1ère à droite et passer devant

Centre Commercial Carrefour

Toujours tout droit avec comme axe de direction : LA FONDERIE

Au rond point du Drakkar : 3ème sortie direction Centre Ville
— 718 grande Delle sur la droite

Arrêt bus et TRAM

Ligne 3 : Arrêt St Clair

Ligne 4 : Gymnase Humbert

Ligne 8 : Arrêt Fonderie

TRAM B : Terminus

L'espace de rencontre « Le Lotus » est un service géré
par l'Association des Amis de Jean Bosco

Visitez notre site internet : www.aajb.fr



ASSOCIATION
DES AMIS DE JEAN BOSCO

Le Lotus

718 Grande Delle
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

☎ 02 31 94 26 29



ESPACE DE RENCONTRE

Enfants / Parents / Grands-Parents
pour l'exercice du droit de visite
interrompu ou difficile

Public concerné

Parents, enfants, grands-parents
face à une situation de séparation

- ◆ **Accueil sur demande spontanée
Ou sur ordonnance de justice**

Objectifs

Favoriser la reprise de relations
Père / Enfants
Mère / Enfants
Grands-Parents / Enfants
Proposer un lieu d'accueil et d'écoute

NEUTRE et SECURISANT

Une équipe de professionnels est présente
pour assurer l'accueil, l'accompagnement et
la sécurité dans la reprise des contacts

Le LOTUS

est ouvert aux droits de visite

Chaque **MERCREDI** de 13 H à 19 H
chaque **SAMEDI** de 11 H à 19 H
Et deux **DIMANCHES** par mois
de 12 H à 19 H

Règles de fonctionnement

- Il est proposé aux parents un entretien préalable au droit de visite.
- Le temps de visite est exclusivement consacré à l'enfant et à son parent visiteur. Le parent accompagnateur doit quitter les lieux le temps du droit de visite.
- Toute autre personne, non directement concernée par le droit de visite, doit rester à l'extérieur des locaux.
- Parents et enfants pourront sortir du lieu avec l'accord du magistrat.
- Le cadre collectif impose un respect mutuel.

Tout comportement inadapté
(violences verbales, physiques, état
d'ébriété) amènera l'équipe à sus-
pendre l'intervention

L'espace de rencontre "Le LOTUS"

... et la justice

Le juge peut décider que le droit de visite du père, de la mère ou des grands-parents à l'égard de leur(s) enfant(s) - petit(s)-enfant(s) s'exercera au "Lotus".

Une copie de la décision
est adressée au service.

**Aucun compte-rendu des
droits de visite n'est
transmis.**

**Seul, un récapitulatif des
droits de visite est adres-
sé aux parents et au Juge
en vue d'une audience.**

**Une fiche incident pour
non respect du cadre
peut être adressée au
Juge.**